



## REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 6 mars 2026

Date d'annonce publique et de convocation : 26 février 2026

Présents: M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines  
Mme Léa MAI, M. Laurent KASEL, Mme Josée ETRINGER-SEIL, conseillers  
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absents et excusés : M. Ady GOEBEL, M. Nico LEMMER, Mme Joëlle WEIS, conseillers

No.: 01/2026-3

### Approbation d'un acte de vente de parcelles conclu entre la Commune de Biwer et les consorts MAI

#### LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'acte de vente n° 32/2026 dressé en date du 3 février 2026 par-devant Maître Marie-Claude FRANK, notaire de résidence à Grevenmacher, entre l'Administration communale de Biwer, partie acquéreuse, d'une part et Madame Léa MAI et Madame Eliane MAI, parties venderesses, d'autre part, portant sur la vente des parcelles inscrites au cadastre comme suit :

- Commune de Biwer, section C de Biwer, numéros 2198/7065 et 2199/7067, lieu-dit « vorderst Breinert », place voirie, contenant chacune 1 centiare ;
- Commune de Biwer, section F de Weydig, numéro 97/1114, lieu-dit « bei der Saangwiss », place voirie, contenant 21 centiares ;

Considérant que la vente s'inscrit dans un but d'utilité publique, à savoir le réaménagement de la rue ;

Considérant qu'en raison de son intérêt direct dans le présent dossier, la conseillère Léa MAI, ne participe pas à la présente délibération, conformément à l'article 20 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Entendu les explications du bourgmestre ;

Après délibération

#### DECIDE UNANIMEMENT

d'approuver l'acte de vente n° 32/2026 dressé en date du 3 février 2026 par-devant Maître Marie-Claude FRANK, notaire de résidence à Grevenmacher, entre l'Administration communale de Biwer, partie acquéreuse, d'une part et Madame Léa MAI et Madame Eliane MAI, parties venderesses, d'autre part, portant sur la vente des parcelles inscrites au cadastre comme suit :

- Commune de Biwer, section C de Biwer, numéros 2198/7065 et 2199/7067, lieu-dit « vorderst Breinert », place voirie, contenant chacune 1 centiare ;

- 
- Commune de Biver, section F de Weydig, numéro 97/1114, lieu-dit « bei der Saangwiss », place voirie, contenant 21 centiares.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,  
Biver, le 10 mars 2026



Marc LENTZ  
Bourgmestre



Pierre BAYONNOVE  
Secrétaire communal